… suite de la rupture d'un cordage, il fut précipité sur le sol et tué sur le coup.

M. Allard, commissaire de police a fait les constatations légales.

Le corps du malheureux ouvrier a été transporté à Onnaing, dans sa famille.

Hénin-Liétard. — M. Allart, commissaire de police, après une enquête habilement menée vient d'arrêter et de faire conduire à la prison de Béthune les nommées André Laure, 30 ans, femme Carlier et Bairette Emilienne, 26 ans, épouse de Schneider, cabaretier, toutes deux habitant au hameau de Malfidano, pour vol de différentes marchandises évaluées à une cinquantaine de francs et dérobées chez divers commerçants de la ville.

La plupart des objets volés ont été trouvés au domicile des inculpées.

Il résulte de l'enquête que c'est la femme Carlier qui commettait les vols et qu'ensuite toutes deux s'en partageaient le produit.

Liévin. — M. le docteur Lequette, premier adjoint au maire de Liévin, vient d'adresser à M. le sous-préfet de Béthune, sa démission de conseiller municipal.

Carvin. — *Un courageux sauveteur.* — Nous signalons, avec le plus grand plaisir, un acte de courage accompli par M. Davroux Marie, garde-barrière au passage de la rue du Centre.

Une personne croyant avoir le temps de passer s'était aventurée sur la voie lorsque le train venant de Courrières s'avançait ; malgré les appels réitérés du garde un accident était inévitable. Davroux s'élança sur la voie et parvint à sauver la vie de la jeune fille en l'enlevant dans ses bras. Toutes nos félicitations à Davroux.

Une réhabilitation. — La semaine dernière une femme de la rue de Lille avait accusé les deux enfants de M. Emile Lorthiois, marchand de chevaux, du vol d'une montre en or. Fouilles, perquisition, intervention de M. le commissaire de police, tout avait été employé pour obtenir l'aveu des prétendus coupables.

Heureusement la montre a depuis été retrouvée dans un meuble de l'accusatrice.

Comme elle a omis de retirer les paroles malveillantes qu'elle a lancées à l'égard de ces pauvres innocents, nous réparons la faute en disant que toute la famille Lorthiois jouit de l'estime générale et qu'aucun de ses membres n'a démérité.

Libercourt. — *Commencement d'incendie.* — Lundi matin, les ouvriers de l'Usine de noirs pour fonderie, de M. Baron, en se rendant à leur travail, s'aperçurent qu'une fumée intense remplissait les bâtiments.

Ils purent aussitôt constater que le feu consumait les marchandises se trouvant dans la salle des générateurs. Grâce au manque d'air, l'incendie n'avait pu prendre de plus grandes porportions et il fut heureusement éteint en peu de temps.

Les pertes évaluées à environ sept cents francs, tant en matériel qu'en marchandises, sont couvertes par une compagnie d'assurance.

Liévin. — Dans sa dernière réunion la société de tir *La Sentinelle* a renouvelé son bureau pour l'année 1896 qui se trouve composé comme suit MM. Lobry Hornez, président ; Lecocq et Thobois François, vice-présidents; Bellet, trésorier et commissaires MM. Gest, Montel, Thobais B. Ducler-*mortier, Baban et Delforge. En outre, dans la* même séance la société a décidé l'installation d'un tir au fusil Lebel.

Hénin-Liétard. — MM. Warembourg et Carion, *directeurs des écoles communales, ouvriront* aujourd'hui des cours d'adultes qui se tiendront rue de l'Abbaye les mardi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de 7 heures à 8 heures 1[2 du soir. Les illettrés y seront admis et ils recevront des leçons particulières dans une salle spécialement réservée. En outre des leçons pratiques de dessins si utiles aux ouvriers sont inscrites au programme et chaque quinzaine aura lieu une conférence agrémentée de projections lumineuses.

— Le square qui garnissait le rond-point de la place de la Gare a complètement disparu et prochainement une forte lampe électrique fournie par la Compagnie du chemin de fer du Nord, sera placée au centre.

Lens. — M. Alexandre Duhaut, receveur préposé à la distribution des billets à la gare de Lens vient d'être nommé sous-chef de bureau de la grande vitesse. C'est M. Darras, receveur aux marches qui remplace aux guichets M. Duhaut. Félicitations à ces deux agents pour l'avancement bien mérité dont ils sont l'objet.

— Le nommé Benjamin Corbu, marchand colporteur demeurant à Lille et sa femme Emélie Baillet se trouvant tous deux en état d'ivresse sont *venus échouer à la gare de Lens. Le gendarme de* service dut requérir un tombereau pour les faire conduire chez une personne de la ville qui a l'habitude de recevoir ce genre d'individus.

SAINT-OMER

Arrestation. — M. le commissaire de police vient de mettre en état d'arrestation un repris de justice dangereux, nommé Denecker, inculpé de se trouver l'un des auteurs de l'agression dont nous avons parlé et concernant un ancien brasseur de St-Omer, actuellement domicilié à Arques.

Le sieur Denecker a été trouvé détenteur de la montre volée à la victime.

Setques. — Un malfaiteur resté inconnu a pénétré pendant la nuit dans l'habitation de M. Victor *Bourgois, rentier et y enlevé du vin et de l'eau-de-vie.*

Tatinghem. — On est entré par escalade dans la demeure de M. Alphonse Bouden, pendant son *absence et l'on a dérobé une somme de 4 fr. 50 c.* en numéraire.

Le voleur est recherché.

Tournehem. — Un voleur s'est introduit par *un soupirail dans la cave de M. Delabre, docteur* à Tournehem et s'est emparé d'une certaine quantité de pommes.

Un sieur D... serait inculpé de ce vol.

CALAIS

FACTEUR DES POSTES ATTAQUÉ

Dimanche soir, vers sept heures et demie, un brave facteur des postes et télégraphes, M. Fontaine-Seuler, qui fait la section du Petit-Courgain et demeure rue des Pierrettes, rentrait à son domicile, après avoir passé son après-midi à porter ses calendriers-étrennes, lorsque, dans la plaine qui avoisine le pavillon sud de la Gare Centrale, il fut interpellé par trois souteneurs :

— Tu paies quelque chose ?

— Rien du tout aux gens que je ne connais pas, riposta le facteur.

Lors, sans plus d'explications, les trois mauvais drôles se jetèrent sur M. Fontaine, le renversèrent, le frappèrent à coups de talons de souliers, et l'auraient dévalisé si quelques personnes attirées par les cris du pauvre diable n'étaient survenues et ne les avaient contraints à prendre la fuite.

M. Fontaine-Seuler avait le visage en sang et de nombreuses traces de coups sur tout le corps lorsqu'il a pu, avec l'aide de ceux qui lui avaient porté secours si à propos, regagner son domicile.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de Lille

Séance du 17 Décembre 1895

Charles Honoré, cavalier au 21e dragons, coups et blessures, acquitté ; Arthur Graver, cavalier au 21e dragons, complicité, acquitté. — Pierre Marbère, réserviste de la classe 1885, du recrutement de Cambrai, insoumission, acquitté. — Désiré Descamps, réserviste de la classe 1886, du recrutement de Lille, insoumission, 1 mois de prison. — Paul Degauw, jeune soldat de la classe 1893, du recrutement de Lille, insoumission, acquitté — Jules Lemaire, maréchal-des-logis au 1er bataillon d'artillerie de forteresse, abandon de poste, 2 mois de prison. — Léopold Baudrit, caporal au 1er régiment du génie, abandon de poste étant chef de poste, 6 mois de prison.

Tribunal de Commerce de Lille

Audience du 17 décembre 1895

Président : M. Schoutteten, président
Assesseurs : MM. Wargny et Decoster

LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS
Demande de dissolution de la Société

Le Tribunal était saisi de quatre instances contre la Compagnie des Tramways qui avaient toutes pour but la dissolution de la Société.

1° M. Montieurau demande au tribunal de prononcer : *La nullité de l'augmentation du capital social réalisé en mars 1891* en exécution des délibérations des assemblées générales du 23 janvier 1891 par l'émission de 9000 actions nouvelles de 500 fr. ; 2° la dissolution de la Société et subsidiairement une expertise pour déterminer dans quelles conditions a été effectuée l'augmentation du capital social sus-indiqué et de rechercher les responsabilités encourues à l'occasion de cette augmentation.

IIe MM. Francq, Raheot, Dessaigne, Pierard et Dlle Kopff demandaient : 1° l'annulation de l'augmentation du capital ; 2° la nomination de deux *administrateurs judiciaires ayant mission au regard* des administrateurs actuels de la Compagnie des tramways de défendre les intérêts des actionnaires anciens jusqu'à ce qu'il ait été définitive-*ment statué sur les demandes en nullité de l'aug-*mentation du capital social.

IIIe MM. Meurisse, Magnier, Colas, Hille, Walton et Mme Lenoble prennent les mêmes conclusions.

IVe M. Walton, par un nouvel exploit reprend les mêmes conclusions.

Les avocats représentant les demandeurs sont Mᵉ Bazille, Mᵉ Basquin et Mᵉ Guichard.

Après la lecture de ces conclusions par Mᵉ Bazille, M. Godron, avoué, donne lecture de celles de la Compagnie que développera Mᵉ Clausel de Coussergues. Ces conclusions tendent au débouté *des demandes fins et conclusions des demandeurs.*

Plaidoirie de Mᵉ Bazille

Mᵉ Bazille fait l'historique de la Compagnie des tramways au département du Nord qui fut créée en 1874 au capital de cinq millions cent mille francs représentés par deux cents actions d'apport et dix mille actions de capital

Par une délibération de l'assemblée générale des 23 janvier *et 9 février 1891, le capital social* de la compagnie fut réduit de 5.100.000 francs à 500.000 francs, par l'annulation de 2.000 parts d'apport et l'échange de dix actions de capital contre une action nouvelle.

C'est alors qu'il fut décidé que le capital serait relevé à 5.000.000 par l'émission de 9.000 actions nouvelles à souscrire, devant donner 4.500.000 francs.

C'est à partir de ce moment que les actionnaires français ont eu à souffrir des procédés de la nouvelle société. Les anciens actionnaires ont fait en effet alors, l'abandon des neuf dixièmes du capital qu'ils avaient versé et ont subi ainsi la réduction de leurs actions à 500.000 fr.

Ces 9000 actions nouvelles ont-elles été souscrites ? Le premier quart en a-t-il été versé ? Il est *évident que non.*

Dès lors, la nullité de l'émission doit être prononcée.

Voilà le premier grief.

Mᵉ Bazille passe alors au *second* : La substitution d'une société étrangère à la société française contrairement à la loi de 1880 sur les tramways et les chemins de fer à voie étroite.

Les bilans sont d'une exactitude contestable ; les travaux que l'émission de 1891 devaient assurer n'ont pas été faits ; la municipalité de la ville de Lille a prononcé la déchéance de la Compagnie et le Préfet du Nord a rendu un arrêté de déchéance de la Compagnie; les administrateurs dont la responsabilité était engagée ont disparu et ont été remplacés par un conseil d'administration irrégulièrement investi.

Après l'exposé de ces griefs, Mᵉ Bazille passe à la substitution d'une société française par une société belge dite « des Tramways de Lille ».

Cette société au premier abord peut avoir l'apparence d'une société française, mais en réalité elle n'est plus qu'une société belge. En effet, sur 10,000 actions, 9214 ont été souscrites par cette société.

Et la preuve de l'union de ces deux Sociétés est facile à faire. En 1894, la Compagnie des Tramways du Nord vote une augmentation de cinq millions ; au même moment, la Société belge des railways à voie étroite émet cinq millions d'obligations

Ce sont ces obligations qui, pour tourner la loi de 1880, vont servir à acheter les cinq millions d'actions. La loi de 1800 interdit en effet l'émission *d'obligations sans l'autorisation du gouvernement.*

L'honorable avocat fait alors remarquer que ce sont les actionnaires français qu'il défend.

Ils ont sacrifié leur mise au profit de la Société belge, il faut empêcher les Belges d'absorber l'entreprise. Après le sacrifice de leur argent les actionnaires français se voient encore sacrifiés dans la Société où ils ont perdu la majorité. Ils sont devenus en effet une minorité infime qui ne compte plus.

L'augmentation du capital social voté en 1891 est-elle valable ? Non. Car le premier quart n'a pas été versé comme la loi l'exige.

Et la preuve, c'est que la société qui a un moyen infaillible de prouver que ce premier quart a été versé ne le fait pas. Qu'elle produise ses livres, ses pièces de comptabilité et ce sera simple.

On prétend que non seulement le premier quart a été versé mais que tout le capital social l'a été.

Dans ce cas il doit y avoir eu des appels de fonds, des lettres d'avis, des circulaires adressées aux actionnaires. Mais on se borne à dire : l'opération a été faite par la Banque d'escompte. Or la banque d'escompte a été depuis déclarée en faillite; elle était alors en déconfiture et on l'aurait chargée de cette opération ! C'est inadmissible.

Nous demandons alors : qu'avez-vous fait des fonds ? On répond que les 4.500.000 francs devaient éteindre une somme de 3.000.000 de francs due au Crédit mobilier — Or, la Société ne put alors faute d'argent, verser à la caisse de la ville de Lille les 13.000 francs qu'elle devait y verser à titre de garantie.

La Société ne paya pas immédiatement le Crédit mobilier ; il y eut très longtemps des échanges de valeurs entre la Compagnie et le Crédit Mobilier : ce n'est que par des emprunts divers, faits par la banque d'Escompte que le Crédit Mobilier fut ultérieurement payé en 1893 — Il n'y a donc pas de trace de versement *sinon les écritures fictives.*

On a produit une liste de souscripteurs de 9000 actions créées en vue de l'exécution de la délibération du 23 janvier et 9 février 1891. La Société *les railways à voie étroite y figure pour 8.000 ac*tions. Les autres souscripteurs sont des souscripteurs imaginaires dont on ne peut retrouver les traces.

Les bilans de la Société sont inexacts ; aux bilans de 91, 92 et 93 en caisse figure la dette du Crédit Mobilier. On prétend cependant comme nous l'avons dit, que cette dette était remboursée dès 1893. Ce qui prouve au plus haut point la fantaisie des écritures. C'est la différence existant entre le bilan du 30 décembre 1893 et celui du premier janvier 1894.

Dans le premier le compte des banquiers figure pour un *million trois cents et quelques mille* francs ; il ne s'élève qu'à seize mille francs dans celui du 1er janvier. Dans le premier les immeubles sont portés pour 800,000 fr.; dans le deuxième toujours en une nuit, ils sont portés pour un million.

Mᵉ Bazille fait ressortir alors l'intérêt national qui s'attache à cette affaire. Il ne faut pas, dit-il, laisser en des mains d'étrangers, une entreprise publique, qui a été fondée dans une proportion énorme par des souscripteurs français. Il y a là une considération à laquelle il faut attacher une grande importance.

Mᵉ Bazille après avoir exposé *l'affaire dans ses* grandes lignes déclare qu'il laisse aux avocats demandeurs le soin de développer les questions de droit, et de soutenir la demande d'expertise formulée *subsidiairement par eux.*

Plaidoirie de M. Clausel de Caussergues

Mᵉ Clausel de Cousserges prend alors la parole et demande d'abord au tribunal de vouloir bien prononcer la jonction des quatre instances qui, selon lui, reposent toutes sur les mêmes faits et ont le même but : la nullité de l'augmentation du capital *social et la dissolution de la société.* Aucune d'elles ne vise, comme on veut le faire entendre la responsabilité des administrateurs et, ce qui le démontre, c'est qu'aucun d'eux a été l'objet d'*une demande spéciale*. Le tribunal d'ailleurs appréciera, dit-il.

Quelle est la situation de la Compagnie des tramways ? En 1890 voilà le bilan : cinq millions, d'actions, deux millions d'obligations, une dette de six millions trois cent mille francs au Crédit mobilier : en plus les dettes courantes.

D'un autre côté, une exploitation qui ne produit que des pertes.

Qui va s'occuper de rétablir cette situation. Ce ne sont pas les actionnaires. Ils ont déjà fait le sacrifice de leur argent.

Mais il y a des créanciers Le crédit mobilier pour six *millions. Il faut qu'il se tire de cette* situation. Et il cherche et trouve un acquéreur pour cette exploitation où l'on a englouti plus de treize millions.

L'exploitation peut produire des bénéfices si elle n'en a pas produit. Les actionnaires doivent faire des sacrifices et celui qu'ils font n'en est pas un en somme. On leur laisse à eux qui peuvent tout perdre si on ne s'occupe pas de l'affaire, un dixième de leurs actions. Le Crédit Mobilier de son côté, réduit sa créance à 3 millions et abandonne plus de trois millions.

Voilà quelle était la situation quand, en 1891, le capital actions a été réduit à 500,000 fr. C'est alors que par l'émission de 9000 actions nouvelles de 500 fr. on le reporte à cinq millions.

L'augmentation du capital social a été faite dans les formes légales. Le versement du premier quart conformément à la loi a été constaté *par acte de* Lavoignat, notaire à Paris.

N'alléguez pas seulement que ce premier quart n'a pas été versé. Faites-en la preuve !

Or, que répond-on ? On s'étonne du choix à cette époque, comme banquier, de la banque d'escompte. On dit qu'elle était en déconfiture. Or ses actions étaient alors cotées en bourse 535 fr. c'est-à-dire 3 fr. au-dessus du pair. Et la faillite n'a été déclarée que *plus tard, en 1894.*

Il résulte en effet tant des écritures de la compagnie des tramways que celle de la banque d'escompte que les souscripteurs des 9000 actions *nouvelles, formant l'augmentation du capital social* ont tous et chacun bien effectivement versé le 7 mars 1891 à la banque pour le compte de la compagnie des tramways le quart sur les actions par eux souscrites. La compagnie a reçu les sommes ainsi versées et en a disposé dans son assemblée du 25 mars 1891.

Elle a payé 500.000 francs au Crédit mobilier ; 60,000 francs ont été laissés en compte à 3 mois à la Banque d'escompte ; 2,500 francs en compte de chèques.

Puis la correspondance du mois d'avril prouve que l'on a fait l'appel des trois autres quarts à *verser sur les 9,000 actions nouvelles* ; elle constate en outre le versement entier des actions.

Les livres prouvent que le versement a été fait le 20 juin 1891.

Aussi, au moyen des fonds provenant tant du reliquat sur le versement du premier quart que des versements sur les trois autres quarts, la Compagnie a définitivement soldé le crédit mobilier auquel elle a payé ainsi 3.000.000 sans faire aucun emprunt. A la veille de l'émission la compagnie n'avait aucune ressource disponible.

Les un million cinq cent mille francs formant avec les trois millions dont il vient d'être parlé les *quatre millions 500 mille francs*, montant total de l'augmentation du capital social ont été comme les 3,000,000 versés au crédit mobilier reçus par la Compagnie des tramways et versés par elle à *son compte chez son banquier, la Banque d'escompte.*

Ceci dit, y a-t-il des cas de dissolution de société ?

Ce conseil d'administration a été nommé irrégulièrement, prétend-on. C'est le conseil sortant qui l'a nommé provisoirement, sauf ratification par l'assemblée générale. Cette ratification a eu lieu.

On dit : c'est un conseil composé de belges ; c'est inexact ; il comprend une majorité de Français.

La société est belge, ajoute-t-on. Elle ne l'est pas.

Le fût-elle, est-ce défendu, du moment où elle *satisfait aux conditions réglées par la loi fran*çaise ?

Elle est française et quant à ses actions, elles sont au porteur, elles peuvent changer de mains, aller des *français aux belges, c'est légal. L'être* social ne change pas pour cela. La société est française et n'a rien de commun avec la société belge. Et ceci, dit, Mᵉ Clausel de Coussergue cite la réponse à l'arrêté pris par M. le préfet du Nord, le 10 octobre dernier, mettant en demeure la Compagnie de régulariser sa situation financière.

A l'arrêté du Préfet du Nord, l'Administrateur délégué a fait la même réponse, sauf à se pourvoir devant le Conseil d'Etat s'il n'est pas fait droit à sa demande.

Quand aux autres griefs, voici ce que la société *répond :*

Vous dites que les bons sont inexacts et vous êtes étonné de voir figurer jusqu'en 1893 la dette du Crédit mobilier qui a été remboursé en 1891. C'est un *compte provisoire* qui a été établi sous la dette « compte de provision pour réductions à établir sur l'actif. » A cause du procès intenté par M. Francq au frère d'un actionnaire demandeur actuel, il avait été impossible de régulariser la situation. On a attendu la fin du procès qui a été long pour établir exactement le compte.

Quant à la majoration sur la valeur des immeubles, elle correspondait à une augmentation réelle. Et d'ailleurs elle ne peut constituer la fausseté du bilan.

Si la compagnie n'a pas fait de suite les travaux prescrits au cahier des charges, c'est à cause du *procès Franck. L'action, perdue en première ins*tance, perdue en appel, fut gagnée à la cour de cassation.

Pendant toute l'instance la Compagnie incertaine sur l'issue du procès n'a pas osé continuer les travaux et a déposé les fonds à la banque.

Quant aux déchéances prononcées par la municipalité, l'autorité supérieure les a repoussées : on ne peut donc s'appuyer sur ce grief.

Plaidoirie de Mᵉ Basquin

Mᵉ Basquin, à qui la parole avait été donnée après la plaidoirie de Mᵉ Bazille, et qui avait *demandé à répliquer à Mᵉ Clausel de Coussergue,* revient sur certains arguments présentés déjà par la Société demanderesse et demande subsidiairement au Tribunal la nomination d'un expert pour, en s'entourant de tous renseignements, et en vérifiant les livres et la correspondance de la Société dire si les souscripteurs d'actions dénommés dans l'acte reçu par Mᵉ Savoignat, notaire à Paris, et notamment de la Société des railways à voie étroite peuvent être considérés comme sérieux, ou si au contraire ils sont imaginaires et si le montant des souscriptions a été versé en espèces.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré.

Tribunal correctionnel d'Arras

Le drame de la rue de Paris. — François Quinion, ouvrier cordonnier, qui, dans la soirée du 21 novembre dernier, avait, au cours d'une discussion, porté plusieurs coups de tranchet à sa femme, a été condamné hier mardi à deux mois de prison, non pour coups et blessures volon*taires, mais pour blessures par imprudence.*

∴

Dans la même audience, le tribunal a condamné à deux mois de prison une nommée Geneviève Magnier, femme Quéant, de Drocourt.

Il paraît, d'après les dépositions de cinq témoins que cette femme fait métier de prêter de l'argent. Elle avança, par exemple 20 francs à un ouvrier *mineur, remboursable au gré de l'emprunteur,* puis elle a fait remettre le carnet de fin de quinzaine et toucher à la mine le montant des salaires en retenant deux francs chaque quinzaine pour l'intérêt. Le taux est donc de 10 p. 0/0 par quinzaine, soit pour un an 260 p. 0/0. Cette pratique, est, paraît-il courante dans le bassin houiller et au cours de l'interrogatoire un témoin déclara qu'il y a quantité de gens qui vivent à Drocourt de ce métier.

JOINDRE L'UTILE A L'AGRÉABLE

paraît souvent chose difficile.

Eh bien nous pouvons affirmer que le VIN de BANYULS-TRILLES réunit complètement ces deux conditions.

Cet excellent **apéritif**, déjà si apprécié, est utile à toutes les personnes soucieuses de leur santé parce qu'il est so gneusement préparé avec du vieux VIN de BANYULS, c'est-à-dire le vin le plus riche en tannin que l'on connaisse, et le meilleur QUINQUINA.

Quant à son goût, il est des plus agréables, même pris avec de l'eau.

Si nous ajoutons que le **Corps Médical** tout entier le recommande aux personnes qui ont besoin de réparer leurs forces, il n'est pas un consommateur de boissons apéritives qui n'en fasse un usage quotidien et régulier.

Dans tous les Cafés, les Bons Estaminets et chez les Entrepositaires

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

Nouvelles à la Main

— Dis papa, qu'est-ce qui distingue la civilisation de la barbarie ?

— C'est bien simple : la civilisation consiste en l'art de tuer son ennemi à six mille mètres avec un boulet de canon. Et la barbarie, c'est de lui couper la tête avec un sabre.

BRULE-MAISON.

CONNAISSANCES UTILES

Pour combattre les névralgies

On a essayé bien des choses pour combattre les névralgies, et souvent sans succès ce mal mystérieux à mille causes cachées bien difficiles à préciser. Cependant voici un procédé dû à M. Leslie, qui, vu sa grande simplicité et surtout son innocuité, peut être essayé sans danger par tout le monde.

M. Leslie affirme que le sel pulvérisé (en prises ou en insufflation dans le nez) est un remède infaillible contre les névralgies et les céphalées de toute nature. Son action se manifesterait dans la plupart des cas presque instantanément. On sait d'ailleurs que le sel de cuisine, pris à l'intérieur, est un remède populaire contre la migraine.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand Théâtre de Roubaix (Hippodrome) — Bureaux 7 heures 1[2 — Rideau à 8 heures 1[2 — Jeudi 19 décembre. — Spectacle de famille.

MIREILLE

Opéra comique en 3 actes et 5 tableaux, musique de Gounod. Au deuxième acte, **Farandole**, dansée par tout le ballet.

LES POLICHINELLES

Grand ballet comique, dansé par M. Pastore, de Paris et les dames du ballet.

Prix des places : Fauteuils et loges, 4 francs. — Pourtour, 2 fr. 50 — 1re Galerie, 1 fr. 75 — 2e Galerie, 60 cent.

Pour la location, s'adresser chez M. Jabé, rue de la Gare.

Roubaix. — Boulevard Gambetta. — Tous les jours jusqu'au 22 décembre inclus : Ouverture du Palais zoologique *BIDEL*, première ménagerie de l'Europe.

Repas de tous les fauves et exercices de plus en plus émouvants.

Il y aura spectacle tous les soirs à 3 h. 1[2 et à 8 h. 1[2.

Prix des places: Premières, 2 fr.; Secondes, 1 fr., Troisièmes, 50 centimes.

PETITE CORRESPONDANCE

Un Ronchinois : Le point factice compte pour faire 10, également pour faire cent. — *C. H., 112.* La décision du ministre ne sera connue que dans les premiers jours de février. — *Auvicq* : Adressez-vous à un électricien de Valenciennes. — *Lecteur assidu à Libercourt* : Le plus jeune ne fera qu'un an si la différence d'âge entre les deux frères est de moins de trois ans. L'appel des réservistes de 1887 aura lieu en 1897 ou en 1898.

LE FACTEUR.

Etat-civil de Roubaix

Du 16 décembre

Naissances. — Auguste De Bœver, rue Jemmapes 38 — Auguste Dulat, rue de Mouveaux 122 — Adolphe Dubois, rue Philippe-le-Bon — Marie Rousette, rue la Bruyère 15 — Lucie Stichelbaut, rue Delespierre 3 — Maurice Reke, rue de la Conférence, cour Piamont 5 — Jules Motte, Hôtel-*Dieu* — Jeanne Rey s, *Hôtel-Dieu — Oliva* Moreels, rue de l'Alma, impasse Reny 5 — Marie Deroy, rue de Tourcoing 56 — Pauline Rarvan, rue des Longues-Haies 62 — Henriette Disdal, rue Miln 27 — Irma Beyt, rue Galvani 8.

Décès. — Adrienne Vandurme, 16 mois, rue La Fayette 7 — Georges Lefebvre 2 ans 11 mois, rue de Naples 12 — Jacques Roger, 13 jours, rue Blanchemaille 172 — *Ida Corne, 75 ans, Hôtel-Dieu* — Jules Carpentier, 46 ans, Hôtel-Dieu — Marie Cormewall, 55 ans, rue Fourcroy 21 — Sylvain Leplat, 6 mois, rue Watt 36 — Marie Larguillier 25 ans, rue des Anges 66 — Adolphe Jourdain, 4 mois, rue des Longues-Haies 69.

Mariages. — Entre : Louis Lelong, garçon boucher, 24 ans, rue de la Liberté 22 et Marie Delnatte, sans profession 21 ans, rue de la Longue-Chemise 16 — Hector Saelen, valet de Chambre, 23 ans, rue du Vieux-Berquin et Eugène Héris, repasseuse, 38 ans, rue de l'Alma 154 — Louis Lemaire, modeleur, 25 ans, rue d'Avelghem 4 et Hermance Masse, dévideuse, 21 ans, rue de Jemmapes, maison Vroman 2.

Du 17 décembre

Naissances. — *Augustin Lepillebsen, rue de la* Guinguette 40 — François Ducoulombier, rue de la Limite, cour Dhalleur 5 — Aimée Ocman, rue Rouvines cour Foutier 26 — Louis Catteau, rue l'Avocat 42 — Paul Dutilleul, rue de l'Ommelet 123 — Fanny Deschaeck, rue Saint Laurent cour St-François 33 — Madeleine Vanderplanque, rue Jacquard cour Dhalluin 10 — Charles D'hont, rue Rossini cour Dhalluin 2 — Albert Baluwé, rue du Fresnoy cour Duvinage 9 — Jules Taintegnies, boulevard Gambetta — Maurice Labjois, hameau des Trois-Ponts, maison Fremau.

Décès. — Alfred Chabeau, 35 ans, rue de l'Ecole cour Saint-Joseph — Maurice Delsinne 10 ans, rue de l'Alouette 18 — Nicolas Depret, 6 mois, Hôtel-Dieu — Jacob Caron, 33 ans, rue de Lannoy 146 — Edmond Polite, 11 mois, rue de la *Flotture cour Cornille 4 — Marie Alleyn, 11 mois* rue des Vélocipèdes cour Duforest 3 — Edouard Evrard, 13 mois, rue Soubise cour Saint-Jean 8 — Jean-Baptiste Dubocage, 67 ans, rue Pellart 73.

Etat-Civil de Tourcoing

Naissances du 15 — Léon Libert, rue Solférino — Joséphine Catteau, rue de Paris — Albert Delbecque, rue Delhaye — Marie Viane, rue Cotte — Jeanne Leleu, rue de l'Amiral Courbet.

Du 16. — Jules Vanfleteren, rue de la Belle-Porte — Maurice Cusse, rue Claude-Bernard — Marie Seglaye, rue Malcense — Alice Delencilleoi, rue Malcense — Charles Debaine, ruelle Cauvette.

Décès du 15. — Victor Delvoye 59 ans, trieur, rue du Nord 18 — Henri Delchante 28 ans, tisserand rue de Menin 193.

Du 16. — Françoise Vanyn 89 ans, sans profession, Petites-Sœurs rue de Lille — Clémence *Malfait 56 ans, sans profession, rue de l'Esplanade* 35.

Mariages du 16. — Entre : Pierre Callewaert 19 ans, tisserand et Flore Yaebaert, 19 ans, dévideuse.

Du 17 décembre

Françoise Leplat, rue de l'Industrie — Jeanne Dusoulier, rue Marlière — Pierre Legrand, rue Haute — Marguerite Dubart, rue de l'Union 59 — Louis Masurel, rue Malcense — Emile Niffe, aux Orions.

Décès. — Rosalie Vandenberghe, 94 ans, moulineuse, au Chacool — *Fidèle Miane, 69 ans, sans* profession, Hôpital civil.

Etat-civil de Mouveaux

du 30 novembre au 14 décembre 1895

Naissances. — Henri Delesalle, la Motte — Coralie Vanwalleghem, la Croix-Bouillette — Philomène Broackaert, *la Croix-Bouillette* — *Charles* Demeester, le Paradis — Hélène Vaissier, les Bonnets — Louis Hancq, les Duriez — Fernande Debrue, les Duriez — Gabrielle Lebrun, le Para*dis* — *Eugénie Bernard, La Croix-Bouillette.*

Décès. — Hortense Lefebvre, 63 ans 2 mois, la Place

Mariages. — Entre : Charles Descamps, 40 ans, tisserand et Laurence Vanneste 41 ans, ménagère.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 décembre 1895.

Le début de la Bourse a été satisfaisant, mais la baisse de l'Italien et de l'Extérieur est venue peser sur le marché et l'a rendu hésitant.

Le 3 0/0 fait 100.75 au lieu de 100.85.

Le 3 1/2 cote 105.95.

Le Crédit Foncier maintient ses cours à 685.

Le Comptoir National d'Escompte est tenu à 569.50.

La Société Générale reste à 500 fr.

Le Crédit Lyonnais passe de 756 à 758.

Très ferme tenue à 488.50 de l'obligation foncière ancienne 4 0/0.

L'action du Bec Auer est à 1245.

La *compagnie*, dont les affaires sont très prospères, vient de traiter avec les chemins de fer de l'Etat pour l'éclairage de certaines gares de son reseau. On procède en ce moment à l'installation du Bec Auer dans celle de La Roche-sur-Yon.

Reprise assez vive sur les mines d'or.

La Buffelsdoorn monte 11.25.

La Monte Rosa fait 22.

La Sillagol progresse à 20.50.

Chemins Français soutenus.

BOURSE DE LILLE

Du 17 décembre 1895

EMPRUNTS (VILLES ET DÉPARTEMENTS)

Lille 1893 (obl. 50). 506,25.

ACTIONS, BANQUES ET DIVERSES

H. Devilder et Cie (a. 1000-400 p.) 1075.

CHARBONNAGES (Obligations)

Albi (a 500 t p) 730 — Bully-Grenay 1000 — Carvin (a 500 t p) 1300 — Courrières 4300 — Dourges 965 — Lens 256 — Ostricourt (a 500 t p) 485.

BOURSE DE BRUXELLES

du 17 décembre

Belge 3 1/2 s. I	100	20	Brux. lib. 1886.		106	75
— sér. II	—	—	Non libéré 1886		—	—
— sér. III	100	20	Ostende à pr.		—	—
— 3.	—	—	— 1877	2	116	50
— 2 1/2	93	75	— 1885	3	—	—
Annuit. 3	98	95	Tournai 1874.	3.	—	—
— 4 1/2	115	—	— 1886	3 1/2.	—	—
— 4 1/2	121	50	Gand 1862.	3	113	25
Cr. com. 4 1/2.	115	—	— 1882.	3	103	87
— 4.	—	—	— 1883.	3	108	75
— 3.	106	50	Liége 1853.	2 1/2.	99	—
— pc1881.	120	50	— 1868.	3.	105	—
— 3 pc1883.	106	50	— 1874.	—	105	—
Anvers 1887 lib.	109	—	— 1879.	—	103	50
Libéré 1887	—	—	— 1889.	3 1/2.	103	25

BONS PANAMA
LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres aux Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers Londres, Amsterdam.

Souscription aux Émissions. — Versement. Conversion.

Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

Opérations à Forfait — TITRES CONTRE ESPÈCES

ORDRES de BOURSE

Le Comptoir de change

A. Pajot & Ch. Lefebvre

Siège Social :

LILLE : 69 bis, Rue Nationale.

Succursale de Lille :

rue Gambetta, 1ter

et ROUBAIX, 6, rue de la Gare

EXÉCUTE

tous **ordres en bourse de Paris**, au comptant, au simple **courtage de l'agent de change** et sans autre **rémunération** que les **frais de port et d'assurances des titres.**

COUPONS, TRANSFERTS, CONVERSIONS et souscriptions aux émissions

MAISON du TAPIS

7, Rue du Vieil-Abreuvoir

EXPOSITION

des Meubles et Objets de Fantaisie Chine et Japon pour cadeaux

CHOIX IMMENSE

en Carpettes, Foyers toutes tailles, dessins exclusifs

DE DESCENTES LIT EN FOURRURE DU TIBET

Tapis de Table

Tissus Japonais pour Décoration, Masques, Appliques, etc.

Tout acheteur recevra à titre gracieux un joli écran Japonais.

ASTHME

GUÉRISON CERTAINE par Poudre et Cigarettes ESCOUFLAIRE. *Sur demande.* M. BRUNEAU Pharmacien de 1re Classe à Lille envoie gratis et franco boîte d'essai et certificats de guérison.

MAUX D'ESTOMAC

Aigreurs, Constipation
Migraines, Mauvaises Digestions

TOUJOURS GUÉRIES par la

POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE du Dr BURGGRAEVE

Professeur émérite de l'Université de Gand. Membre de l'Académie de Médecine de Belgique.

N'EXIGE AUCUN CHANGEMENT de RÉGIME

PRIX : 1 Franc LA BOITE.

Dépôt : Phie BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides et cicatrisantes qui ont valu au Coaltar saponiné Le Beuf, son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon, 2 fr.; les six flacons 10 fr. Dans toutes Pharmacies

LES

ULCÈRES VARIQUEUX

sont guéris très vite, par la méthode qu'emploie

M. VANDENDRIESSCHE

MÉDECIN-SPÉCIALISTE

LILLE, 6, rue Puébla, LILLE

Le traitement, d'une simplicité surprenante, est subordonné à chaque cas particulier; IL FAUT DONC VENIR A LA CONSULTATION.

POMMADE ANTIDARTREUSE

La meilleure, la plus efficace et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, démangeaisons.

2 fr. 25 le pot; 2 fr. 50 par mandat-poste.

Consultations Gratuites

tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 5 h.

NOTA. Notice spéciale gratis sur demande

CARTES de VISITES

Sur BRISTOL . . . 1 fr. 45
Sur IVOIRE SUPÉRIEUR . 2 fr.

Voir Spécimens à la 4me page.

Maladies de la Vessie

Gravelle, Calculs, Pierre, Cystite et Prostatite, Catarrhe, Incontinence, Rétention, Rhumatismes, Néphrites et Coliques néphrétiques, guéries par les

PILULES balsamiques ROCHER

Pour se rendre un compte exact de son mal, lire avec attention la Brochure illustrée sur les Maladies de la Vessie, des Reins, Voies urinaires, envoyée franco.

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 17 décembre

Cote officielle de 5 heures 1/2

Peignés de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	TYPE 1 Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	TYPE 2 Cote jour	Peignés d'Austr. Type A. E. Cote préc.	Cote jour
Janvier ...	3 925	3 925	..	..	..	..
Fév.	3 95	3 95	..	..	..	..
Mars	4 00	4 00	..	..	..	..
Mars nouv	..	..	..	..	..	..
Avril	4 00	4 00	..	..	..	..
Mai	4 025	4 025	..	..	..	..
Juin	4 025	4 025	..	..	..	..
Juillet	4 05	4 05	..	..	..	..
Août	4 075	4 075	..	..	..	..
Septembre.	4 10	4 10	..	..	..	..
Octobre...	..	..	..	..	..	..
Novembre.	..	..	..	..	..	..
Décembre.	3 95	3 5	..	..	..	..

DÉTAIL DES VENTES

Type unique

Décembre	5.000	»	à 3.925
Janvier	20.000	»	à 3.925
Avril	5.000	»	à 4.00
Mai	10.000	»	à 4.025
Juin	50.000	»	à 4.025

Total : 90.000
Tendance : soutenue.

Anvers, 17 décembre.

Peignées allemandes de la Plata

Contrat B

Novembre, 400 ./. — Décembre, 385 ./. — Janvier 1896, 385 ./. — Février, 387 ./. — Mars, 390 ./. — Avril, 390 ./. — Mai, 392 ./. — Juin, 395 ./. — Juillet, 395 ./. — Août, 397 ./. — Septembre, 397 ./. — Octobre, 400 ./.

Ventes : 85,000 kilos.

Contrat C

Peignées françaises de la Plata

En disponible, il a été traité 00 balles de Plata en suint.

Marché ferme.

Bourse commerciale de Paris

Farines : 12 marques.

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Déc....	41 15	41 80	4 pre....	42 05	42 05
Janv....	41 45	41 65	4 de mai.	42 65	42 75

Marque Corbeil clôture 45 —

Blés

Déc....	18 60	18 65	4 pre....	18 —	19 15
Janv....	18 75	18 75	4 de mai.	19 45	19 45

Seigle

Déc....	10 60	10 65	4 pre....	11 10	11 15
Janv....	10 90	10 90	4 de mai.	11 40	11 40

Huile de Colza / **Huile de Lin**

Déc....	54 75	54 45	Déc....	46 75	46 75
Janv....	54 75	54 75	Janv....	47 75	47 50
4 pre....	55 —	55 —	4 pre....	47 75	47 75
4 de mai.	53 25	53 25	4 de mai.	48 25	48 25

Sucres blancs

Décembre........	30 —	30 25
Janvier........	30 25	30 50
4 Premiers........	31 32	30 87
4 de Mai........	32 12	31 87
Roux 88°........	— —	28 25

Raffiné 101 50... — 102 —

Alcools

Décembre....	30 76	30 75
Janvier......	31 25	31 25
4 Premiers...	31 75	31 75
4 de mai....	2 75	32 75
Disponible...	30 75	— —

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	100.50		Ville Paris 71 1/4	169	50
terme	100.75		» 1875	561	50
3 o/o am. cpt.	100.45		» 1876	558	..
terme	100.55		» 3 o/o 86	412	25
3 1/2 1894 cpt.	105.90		» 1/4 1886	103	50
terme	105.95		» 1892	3/0	.
Banq. de France	3610	..	» 1/4 1893	95	50
Banque de Paris	760	..	Ville Marseille	408	..
Comp. d'Escom.	568	..	Ville Bordeaux	112	..
Crédit Foncier	687	50	Ville Lille 1860	117	..
Crédit Industriel	560	..	» 1893	507	75
Crédit Lyonnais	755	..	Ville de Lyon	100	50
Crédit Mobilier	52	..	Roubaix-Tourc.	44	75
Société Générale	503	..	Foncières 1877	492	..
Est	940	..	» 1879	493	..
Paris-L.-Médit.	1452	..	» 1883	451	..
Midi	1255	..	» 1885	493	..
Nord	1780	..	Commun. 1879	500	..
Orléans	1545	..	intérêt réduit	475	..
Ouest	1070	..	» 1880	490	.
Est Algérien	605	..	» 1891	380	..
Gaz Parisien	1095	..	» 1892	505	..
Transatlantique	350	..	» 1895	...	..
Suez	3215	..	Banq. hypothéc	555	..
Omnibus Paris	1065	..	» 3 o/o	450	..
Dynamite	505	..	Bône-Guelma	457	..
Egypte 3 1/2	100	95	Est 3 o/o nouv.	454	..
Autriche 4 o/o	101	40	Lille-Béthune	465	..
Hongrois 4 o/o	102	50	Méditerran. 3 o/o	463	50
Espagne ext. 4 o/o	65	..	Paris-L.-M. anc.	471	75
Portugais	25	80	» nouv.	466	..
Italien 5 o/o	85	50	Médoc	417	50
Turc 4 o/o	19	15	Midi 3 o/o nouv.	465	..
Banq. p. Autrich	520	..	Nord-Est	437	50
Banq. Ottomane	555	..	Orléans 1883	467	..
Nord de l'Espag.	88	..	Ouest 3 o/o nouv.	470	..
Saragosse	113	..	Picardie-Fland.	466	..
Fives-Lille	645	.	Lombardes	335	..
Russe 1867-1869	10	25	Bons de la Presse	14	..
» 4 o/o 1880	100	25	Bons 100 au port.	70	..
» 4 o/o 1889	101	60	Bons à lots algér.	61	..
» cons. 4 o/o	102	30	Panama 5 o/o	22	50
» 4 o/o 1890	101	50	» 3 o/o	15	..
» 3 o/o 1891	88	80	» 4 o/o	[illegible]	[illegible]
» 4 o/o 1893	102	..	» nouv. 6 o/o	[illegible]	[illegible]
» 3 1/2 1894	98	50	» » 2e sér.	[illegible]	[illegible]
Ville Paris 1855-60	632	..	» » 3e sér.	[illegible]	..
» 1865	568	..	» à lots	[illegible]	..
» 1869	420	..	» » 250 p.	[illegible]	..
» 1871	404	..	» bons à l.	[illegible]	[illegible]

Le Gérant : E. DUGARDIN.